

Sujet : [INTERNET] SAINT-DIDIER-EN-VELAY : Z.A. de Bramard - Enquête publique unique : autorisation environnementale et déclaration de projet

De : Amandine Cellier <amandinecellier@yahoo.fr>

Date : 30/05/2022 00:03

Pour : "pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr" <pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr>

Bonjour,

Alors qu'aujourd'hui tous les signaux climatiques sont au rouge, que des informations émanant de l'état mettent en avant l'importance de la préservation de ces zones humides (voir le rapport "plan national milieux humides 2022-2026) et leur rôle régulateur et qu'au delà de la préservation immédiate de la faune et de la flore qui la compose, c'est aussi l'équilibre hydraulique et les réserves en eaux qui sont en jeu.

C'est pour cette raison que je, soussignée Amandine Cellier Crozet demeurant à Saint Didier en Velay, m'oppose au projet de zone d'activité des Bois de Bramard.

Merci de prendre en compte ces arguments et les relayer aux décideurs afin que soit stoppé ce projet et que l'équilibre naturel soit préservé durablement.

Cordialement,

Amandine Cellier-Crozet